

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Alexandre Berthoud - La " contrôlité " aiguë des polices !

#### 1 RAPPEL DE L'INTERPELLATION

*Selon les chiffres de la Police cantonale vaudoise, rendus publics le 29 octobre dernier, 6'932'662 véhicules ont été contrôlés par radars fixes sur le territoire vaudois uniquement dans la zone de chantiers en 2015. Un chiffre en hausse de 2,75 % en un an. Rapporté au nombre de véhicules immatriculés dans le canton qui était de 493'431 à fin 2014, tracteurs et side-cars compris, cela veut dire que chacun d'eux subit en moyenne la bagatelle de 14 contrôles par an.*

*Puisque ce nombre de contrôles semble, au vu des éléments d'explication fournis, n'être que partiel, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au gouvernement vaudois :*

- *Combien de véhicules au total sont contrôlés en un an (chiffre le plus récent) sur les routes vaudoises ?*
- *Quelle est l'évolution de ces chiffres sur les dix dernières années ?*
- *Est-ce qu'il y a une coordination entre la Police cantonale et les Polices communales ?*
- *N'est-on pas manifestement tombé dans l'exagération ?*
- *N'y a-t-il pas des priorités à reconsidérer, pour traquer plus sérieusement des délits plus graves que les quelques kilomètres heures de dépassement du citoyen rentrant chez lui après sa journée de travail ?*

#### 2 RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

*Le Conseil d'Etat répond aux questions de la manière suivante :*

##### *1. Combien de véhicules au total sont contrôlés en un an (chiffre le plus récent) sur les routes vaudoises ?*

En 2014, 142'395'000 véhicules ont été mesurés par les radars fixes de la Gendarmerie et quelques 2'000'000 l'ont été par les radars mobiles. Pour les radars fixes, seul 0.13 % des usagers étaient en infraction (environ 185'000). En ce qui concerne les radars mobiles, une moyenne de 3.30 % des usagers (environ 60'000) a été dénoncée.

S'agissant des polices communales, lesquelles sont munies d'un nombre d'appareils bien supérieur à ceux de la Police cantonale, voici les informations communiquées par ces premières :

"En 2014, 111'694'734 véhicules ont été mesurés par les radars fixes des Polices communales vaudoises et quelque 2'700'000 l'ont été par les radars mobiles. En 2015, 117'324'297 véhicules ont été mesurés par les radars fixes et quelque 3'700'000 l'ont été par les radars mobiles. En moyenne, 97 à 98% des automobilistes ne sont pas en infraction.

Les radars des Polices communales vaudoises sont déployés en priorité sur les axes donnant accès au centre ville, aux carrefours potentiellement dangereux, à proximité des écoles, dans les zones trente ainsi que sur les artères et axes routiers à forte charge de trafic. Dans un souci de prévention, les Polices communales vaudoises font régulièrement usage d'afficheurs de vitesse préventifs " Speedy " afin de modérer la vitesse du trafic en localité tout en sensibilisant les conducteurs de véhicules motorisés".

Comme on peut le constater, les usagers empruntant les nombreuses artères de notre canton sont respectueux des limitations de vitesse, notamment sur les tronçons autoroutiers en travaux.

Cela dit, le Canton de Vaud est actuellement sujet à de nombreux travaux sur les axes autoroutiers avec depuis quatre ans, les viaducs de Chillon, le pont de l'Asse à Nyon et de nombreux autres changements de joints ou réparations diverses, ce qui représente plusieurs millions investis par l'OFROU sur les routes nationales de notre canton. La sécurité routière devant être garantie sur l'ensemble des axes, ces contrôles de vitesse permettent d'apaiser la conduite. Il sied également de relever que sur l'autoroute les contrôles radars fixes sont annoncés de manière visible par des panneaux " RADAR ". Ceci est

corroboré par une diminution générale des accidents mortels, avec blessés graves et dommages matériels durant toute l'année 2014 et les chiffres partiels en possession de la Police cantonale pour 2015, semblent aller dans le même sens.

En 2015, dans les zones chantier des autoroutes vaudoises, quelques 285 conducteurs circulaient à une vitesse supérieure de plus de 30 km/h, par rapport à celle maximale autorisée ou signalée, ce qui, compte tenu des travailleurs œuvrant à proximité, était une grave source de danger.

Comme exposé ci-dessus, un véhicule mesuré par un radar ne signifie pas qu'il s'agit d'un contrôle au sens strict. En effet, seuls les usagers en infraction font l'objet de vérifications en vue d'être dénoncés et sanctionnés.

Les autoroutes vaudoises sont fréquentées par bon nombre d'usagers qui résident hors canton, voire à l'étranger. Avec des pointes de 95'000 véhicules par jour dans la région de Crissier, il s'ensuit que les 493'431 voitures vaudoises citées dans le texte de l'interpellation, ne sont pas les seules mesurées par les radars de la Police cantonale.

## *2. Quelle est l'évolution de ces chiffres sur les dix dernières années ?*

Il est difficile de répondre à cette question du fait que les premiers radars fixes (au nombre de 3) ont été installés en 2006 et que les suivants ne l'ont été qu'à partir de 2009.

Il est important de comprendre que le nombre de véhicules mesurés dépend du nombre d'installations en fonction. Si ces dernières ont peu évolué à la Police cantonale, elles ont, par contre, drastiquement augmenté dans les communes dotées de polices communales qui ont souvent couplé les contrôles de feu et ceux de vitesse.

## *3. Est-ce qu'il y a une coordination entre la Police cantonale et les Polices communales ?*

Les polices communales se chargent des contrôles sur l'ensemble de leur territoire communal et principalement urbain. Dans le cadre des contrôles de vitesse pour lesquelles elles sont compétentes de par la loi (LOPV), ces corps de police ont toujours mis en avant le principe d'autonomie garanti par la police coordonnée.

Actuellement, seule la Police Est Lausannoise (PEL) transmet son activité radar à la Police cantonale depuis le début du mois de décembre 2015. Le Chef opérationnel du bureau radar de la Gendarmerie tient compte de cette planification dans celle de la Gendarmerie. Les autres polices communales ne donnent aucun renseignement. Il n'y a donc, de toute évidence, pas de coordination, ce d'autant plus que la grande majorité des radars communaux, comme on vient de le dire, sont des radars fixes. Le système actuel de police coordonnée ne permet pas à la Police cantonale d'unifier la pratique dans ce domaine.

## *4. N'est-on pas manifestement tombé dans l'exagération ?*

Avec l'introduction du programme Via Sicura dès 2014 par le législateur fédéral, une nouvelle disposition légale concernant les " chauffards " a été instaurée dans le but de punir plus sévèrement les comportements routiers dangereux. Les accidents, dont une des causes principales est la vitesse, doivent être endigués et leur diminution doit se poursuivre afin de respecter la volonté des Chambres fédérales. Il est dès lors opportun de poursuivre l'effort déployé sans tomber dans l'exagération. Pour sa part, le canton s'en tient à cette politique puisqu'il n'y a pas eu d'achat de nouveaux radars au sein de la Police cantonale depuis plus de trois ans.

## *5. N'y a-t-il pas des priorités à reconsidérer, pour traquer plus sérieusement des délits plus graves que les quelques kilomètres heures de dépassement du citoyen rentrant chez lui après sa journée de travail ?*

Comme expliqué précédemment, la plupart des contrôles se font par des radars fixes sans aucune présence policière. Cela signifie que les policiers sont affectés aux problèmes liés à la sécurité en général (interventions de premier secours, accidents, vols, etc.).

Contrairement à ce qui est évoqué, ce n'est par ailleurs pas aux heures de pointe que les infractions sont les plus nombreuses et les plus graves, le tissu routier vaudois étant fortement encombré à ces heures-là.

Au total, seul 1 % des effectifs policiers vaudois est affecté à cette mission. Le 99% des policiers restent donc disponibles pour répondre aux autres besoins des citoyens.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 4 mai 2016.

Le président :

*P.-Y. Maillard*

Le chancelier :

*V. Grandjean*